



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Cabinet

Bureau de la représentation  
de l'État  
Mission vie citoyenne

Courriel : [pref-interventions@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-interventions@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le 26 NOV. 2018

Monsieur le président,

Vous avez appelé mon attention sur les mouvements de grèves dans les services de restauration scolaire des écoles publiques de Marseille, situation pour laquelle vous sollicitez une médiation entre la mairie de Marseille et les syndicats.

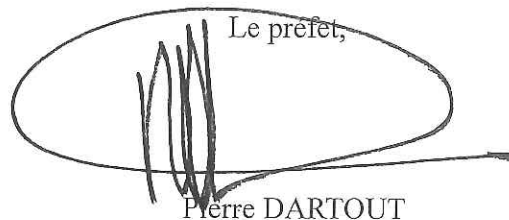
Eu égard aux conséquences que cela peut avoir pour les familles, je porte une attention particulière à cette problématique. A ce titre, j'ai signalé votre requête à la mairie de Marseille de laquelle je vous invite à vous rapprocher.

La ville de Marseille m'indique que l'exercice du droit de grève de ces personnels fait l'objet de toutes les vérifications de régularité nécessaires, qu'elle s'engage sur la question du temps de travail des agents et que les dispositions légales en matière de service minimum ne s'appliquent pas aux grèves des agents de la restauration scolaire.

J'ai transmis une copie de votre lettre au recteur de l'académie d'Aix-Marseille.

Tels sont les éléments que je tenais à vous communiquer en réponse à votre sollicitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,  
  
Pierre DARTOUT

Monsieur Claude FERCHAT  
Président de la Fédération PEEP des Bouches-du-Rhône  
46 rue Sainte Victoire  
13006 Marseille